

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix mars deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne (pouvoir consenti à Monsieur Régis BLANCHET)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2024-08

Séance du 25 Mars 2025

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.1612-12, L.1612-13 et L.1612-20,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 27,

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente prend la présidence de la séance et présente les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget annexe du service de médecine professionnelle, suivant le rapport ci-annexé,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe du service de médecine professionnelle établi par le comptable des Finances Publiques, approuvé par délibération de ce jour, qui s'établit aux mêmes résultats,

Le Bureau ayant examiné le dossier,

Le Président ELBAZ ayant quitté la séance pour l'examen du dossier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :
(Xavier ELBAZ ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 – ADOPTE le compte administratif 2024 du budget annexe du service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, qui s'établit à :

- 24 459,98€ en dépenses de fonctionnement
- 17 301,62€ en recettes de fonctionnement
- 7 378,80€ en dépenses d'investissement
- 82 000€ en recettes d'investissement

La Présidente de la séance,




Danièle DUPRÉ-SÉGOT